

## remboursement des travaux quand pas de caution

## Par roulettes, le 14/04/2011 à 16:03

## Bonjour,

J'ai loué une chambre meublée sans caution. Ma locataire a toujours payé ses loyers, sauf le dernier et est partie en laissant la chambre très sale et avec quelques travaux à faire. Comment puis-je me faire rembourser puisque je n'ai pas demandé de caution ? Il y a t-il une procédure spéciale à suivre ? Sachant aussi que je ne peux la contacter que par téléphone car elle ne veut pas me donner sa nouvelle adresse. Par avance, merci beaucoup.